

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 11 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Approbation des statuts de la Maison de l'artiste et de son régime électoral.

A la suite de l'adoption du statut de l'artiste, le présent cadre institutionnel se révèle comme une avancée notable pour l'épanouissement complet de celui-ci.

La Maison assure pour les artistes une mission d'identification et d'immatriculation, d'accompagnement professionnel, de formation, d'information/conseil, et de représentation auprès de l'ensemble des pouvoirs publics et autres institutions.

Elle est dotée d'une Assemblée délibérative, d'un Bureau exécutif, de commissions techniques, de délégations départementales, d'un Secrétariat général ainsi que d'organes de contrôle.

L'adoption de ces textes consacre donc une organisation propice à l'exercice des professions qu'ils encadrent et qui sont de nature à favoriser le développement d'une véritable industrie culturelle et créative au Bénin.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

- nomination ou promotion aux grades supérieurs de certains officiers des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 2026 ;
- nomination ou promotion aux grades supérieurs de certains officiers de la Police républicaine au titre de l'année 2026 ;
- avancement des inspecteurs des Douanes au titre de l'année 2026 ;
- avancement des inspecteurs des Eaux, Forêts et Chasse au titre de l'année 2026 ;

- création du Comité scientifique national de restitution des biens culturels et nomination de ses membres ;
- érection du Centre de santé de Mènonatin en hôpital de zone pour la Zone sanitaire Cotonou V ;
- conditions d'emploi à la fonction enseignante des personnels des Forces de défense, de sécurité et assimilés, dans les universités publiques du Bénin ;
- modalités de recrutement dans les corps des personnels des Forces armées béninoises ; ainsi que celui fixant
- la préséance en République du Bénin.

II- Communications.

II-1. Renforcement des compétences en langues étrangères.

Ce programme structuré de formation linguistique vise à impacter 800 bénéficiaires dans une première phase notamment pour la maîtrise de langues véhiculaires comme l'anglais, le mandarin et le portugais ; avec pour objectif l'obtention du niveau B2 a minima, correspondant à un niveau avancé ou indépendant en anglais selon les standards européens.

Il permettra de faire du Centre béninois de Langues étrangères (CEBELAE), un centre national de référence pour l'apprentissage de l'anglais.

Les différentes structures chargées de la mise en œuvre de ce projet prendront les mesures nécessaires à son opérationnalisation, en l'occurrence la contractualisation avec les centres de formation retenus.

II-2. Contractualisation pour les travaux de requalification urbaine du parcours rituel de la Gaani à Nikki.

La Gaani de Nikki est une célébration culturelle et cultuelle séculaire de l'Empire Baatonou, constituant l'une des plus importantes manifestations du patrimoine immatériel du Bénin.

La construction du nouveau palais du Roi impose une modification structurelle du parcours rituel traditionnel qui passe désormais de sept à huit stations sacrées.

La présente mission a pour objet une requalification des stations et du parcours afin de préserver la cohérence culturelle, renforcer la sécurité des participants et valoriser davantage l'événement sur le plan touristique.

Les ministres concernés sont instruits d'accomplir les diligences pour l'exécution desdits travaux et la livraison des ouvrages à bonne date.

II-3. Construction de centres de secours dans certaines communes.

Ces infrastructures stratégiques à réaliser dans ces communes seront dédiées à la prévention, à l'intervention et à la formation des acteurs dans le cadre de la montée en puissance de l'Agence béninoise de Protection civile.

Le but est non seulement de renforcer les capacités opérationnelles de la protection civile, mais aussi d'améliorer la résilience des populations à travers des mécanismes efficaces de gestion des situations de crise ou de catastrophes.

II-4. Construction du Lycée scientifique de Porto-Novo et de l'Ecole normale supérieure de Parakou.

Pour rappel, dans le cadre du projet de construction de six lycées scientifiques et deux Ecoles normales supérieures inscrit à son Programme d'Action, le Gouvernement avait autorisé, lors de sa séance du 22 octobre 2025, la construction de cinq premiers lycées à Abomey-Calavi, Lokossa, Abomey, Parakou et Natitingou ainsi que d'une Ecole normale à Abomey-Calavi.

L'ensemble du projet devant être opérationnalisé avec diligence, le Conseil a retenu de confier la réalisation du reste des travaux, à savoir la construction du Lycée scientifique de Porto-Novo et de l'Ecole normale supérieure de Parakou à une entreprise déjà mobilisée sur les autres sites.

Les cabinets à responsabiliser pour le contrôle technique et la direction des ouvrages ont été également identifiés.

II-5. Construction de trois Ecoles professionnelles de Formation agricole dans les communes de Bassila, Ouessè et Zè.

En engageant le changement de paradigmes du modèle éducatif béninois donnant ainsi la primauté à l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels, le Gouvernement a lancé de vastes réformes pour moderniser ce sous-secteur.

Le programme qui démarre s'inscrit dans cette dynamique et poursuit la construction et la réhabilitation de vingt-six (26) établissements de

formation agricole dont 12 Lycées et 14 Ecoles professionnelles destinés à former des exploitants agricoles de type nouveau.

Les trois infrastructures de ce premier lot attestent du lancement de la phase de réalisation concrète du projet dans les communes de Bassila, Ouessè et Zè.

Le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation en vue de leur construction de même que pour le contrôle technique et le suivi des chantiers.

II-6. Mission de maîtrise d'œuvre complète du projet de mise en place d'un dépôt d'archivage mutualisé pour les juridictions et d'un espace centralisé de conservation des scellés judiciaires.

Au regard de la masse de documents que produit la justice, il apparaît nécessaire de garantir la conservation structurée des archives et scellés pour le bon fonctionnement des juridictions.

A ce propos, il convient de doter les greffes de locaux adaptés aussi bien pour les archives que pour les scellés.

C'est dans ce cadre qu'un modèle de gestion a été mis en place. Il a vocation à assurer la sécurité, l'intégrité et la traçabilité des archives et des scellés judiciaires, tout en soulageant un tant soit peu les juridictions du fardeau logistique et matériel que représente leur conservation.

Pour optimiser ces avantages, la présente mission de maîtrise d'œuvre complète est autorisée afin de mettre aux normes le bâtiment ayant abrité l'ex Agence judiciaire du Trésor.

II-7. Travaux de délimitation des zones marécageuses à préserver dans le Grand Nokoué.

Les grands domaines humides et marécageux, dont dispose cette agglomération qui participent en grande partie à la gestion de l'inondation dans les principales communes de la zone sud du Bénin, subissent malheureusement chaque année une forte pression humaine. De fait, l'expansion de l'occupation humaine réduit leur portée et limite ainsi les résultats des grands projets d'assainissement pluvial en cours dans la plupart de nos centres urbains.

Le présent projet, qui impactera environ 30 hectares de zones humides à délimiter dans la commune de Sèmè-Podji et 500 hectares de zones

marécageuses à délimiter dans celle de Cotonou, a été initié en vue de préserver les plans d'eau naturels qui participent à la réduction des risques d'inondation et à la préservation des écosystèmes fauniques et aquatiques urbains.

Pour ce faire, le Conseil a autorisé la contractualisation avec les entreprises retenues.

II-8. Approbation de la Stratégie nationale d'Alimentation et de Nutrition 2026-2030.

Cette stratégie est élaborée dans la perspective de favoriser l'opérationnalisation de la Politique nationale de l'Alimentation et de la Nutrition pour assurer la concrétisation de ses orientations à moyen terme.

Elle aspire à traduire la vision, les orientations stratégiques et les objectifs de ladite Politique en interventions concrètes, budgétisées, planifiées et assorties d'un cadre rigoureux de suivi-évaluation.

En effet, la stratégie est conçue comme un outil national de référence pour l'ensemble des parties prenantes engagées dans la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire au Bénin.

A terme, elle induira une meilleure convergence des interventions multisectorielles et multi-acteurs, renforcera la coordination institutionnelle, assurera une allocation et une utilisation plus efficaces des ressources et promouvra une plus grande redevabilité dans la mise en œuvre des priorités nationales en matière d'alimentation et de nutrition.

II-9. Recrutement et formation de 135 fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse.

Il s'agit de 95 gardes forestiers, 25 contrôleurs et 15 conservateurs des Eaux Forêts et Chasse qui, à la suite des recrutements effectués pour le compte des quatre dernières années, viendront renforcer les effectifs de cette entité pour relever ses capacités à mieux faire face à ses missions.

Les ministres intervenant dans ce processus accompliront les diligences utiles à la bonne organisation du concours et à la formation des nouvelles recrues.

II-10. Acquisition d'équipements divers au profit de l'Agence béninoise de Protection civile.

Il s'agit de deux camions-citernes d'incendie, neuf véhicules de lutte anti-incendie haute pression et huit véhicules de secours et d'assistance aux victimes qui viendront renforcer le parc logistique de ladite agence.

Les ministres en charge de cette opération devront s'assurer de son exécution correcte.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Sous cette rubrique, il a été retenu :

- la célébration, le 12 mars 2026, de la 11^{ème} édition de la Journée africaine de l'Alimentation scolaire (JAAS) à l'Ecole primaire publique d'Akpaka, dans la commune de Savè ;
- l'organisation au Bénin, du 13 au 14 avril 2026, de la 16^{ème} réunion du groupe de travail intersession de gestion (GTIG16) du mémorandum d'entente d'Abuja sur le contrôle des navires par l'État du port dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ; ainsi que
- la participation du ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts à ses réunions statutaires et autres rencontres à l'extérieur, au titre de l'année 2026.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

- ✓ **Au ministère de l'Economie et des Finances**

Directeur général du Fonds d'Investissement communal

Monsieur Réginal KOUMAGBEAFIDE

- ✓ **Au ministère de la Justice et de la Législation**

Directrice générale de l'Agence pour l'Assistance au retour des Afro-descendants

Madame Aubierge Olivia Lucette HUNGBO

✓ Au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Directeur général de l'Agence béninoise de télé-Enseignement

Monsieur Victorien DOUGNON, cumulativement avec ses fonctions actuelles.



Fait à Cotonou, le 11 mars 2026,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.